

Paris, le 6 janvier 2020



SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DU SÉNAT PENDANT L'ANNÉE PARLEMENTAIRE 2018-2019

L'année parlementaire **2018-2019**, troisième année du quinquennat et deuxième année du triennat 2017-2020, a été marquée par un meilleur équilibre dans la répartition des heures et des jours de séance par rapport à l'année précédente.

➤ Le Sénat a siégé **125 jours** (dont 15 jours en session extraordinaire), soit un nombre de jours stable par rapport à l'année dernière, et près de **838 heures**, soit une légère augmentation (+ 1,5 %).

La **session ordinaire** a été plus chargée que la session 2017-2018, marquée par le plus faible nombre de jours de séance depuis 2007-2008 et le plus faible nombre d'heures de séance depuis 1997-1998, avec 110 jours (+ 4,8 %) et près de 735 heures (+ 11,3 %) de séance. À l'inverse, les **sessions extraordinaires** ont été moins chargées que l'année dernière, où avait été atteint le total le plus élevé depuis 1995 après l'année 2012-2013, avec 15 jours (- 25 %) et plus de 103 heures (- 37,5 %) de séance.

Le **premier trimestre** a été marqué par une augmentation du nombre d'heures de séance (+ 15,6 %), après avoir connu deux années consécutives de diminution qui l'avaient conduit à un niveau historiquement bas depuis le passage à la session unique en 1995. Le deuxième trimestre a lui aussi été légèrement plus chargé que l'année dernière, tandis que le troisième trimestre est resté aussi dense qu'en 2017-2018, avec près d'un tiers des heures de séance de la session ordinaire.

Les **travaux nocturnes** en session ordinaire ont augmenté sensiblement (+ 20,7 %) pour la deuxième année consécutive pour atteindre environ 21 % du temps en séance publique.

➤ La Conférence des Présidents s'est efforcée cette année encore d'améliorer la prévisibilité de l'ordre du jour.

Le calendrier de l'intégralité de la session 2018-2019 a été établi lors de la dernière réunion de la Conférence des Présidents de la session extraordinaire de juillet 2018. La Conférence des Présidents s'est réunie à **15 reprises** au cours de l'année parlementaire et a programmé les travaux en séance sur une période de **39 jours** en moyenne, contre 50 jours l'année dernière.

Au cours des **33 semaines** de séance de la session ordinaire, le Sénat a consacré **19 semaines** à l'ordre du jour fixé par le Gouvernement, dont **4 semaines** aux textes financiers de l'automne, **7,5 semaines** au contrôle et **6,5 semaines** à l'initiative sénatoriale. S'y sont ajoutées les **5 semaines** des sessions extraordinaires de juillet et de septembre.

DIRECTION
DE LA
SÉANCE

LE DIRECTEUR



Ce partage a permis au Sénat d'inscrire à son ordre du jour **56,4 %** des sujets qu'il a examinés, dans le respect du double pluralisme institutionnel et politique : **12,7 %** de ces sujets ont été inscrits par les instances sénatoriales et **43,6 %** par les groupes politiques. Les groupes d'opposition et minoritaires ont notamment pleinement utilisé les **70 h 50** dévolues à leurs « espaces réservés ».

➤ Sur les quelque **838 heures** de séance publique de l'année, le Sénat a consacré plus de **499 heures**, soit **60 %**, à ses **travaux législatifs**, hors examen des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale, confirmant que le vote de la loi demeure son « cœur de métier ».

751 documents législatifs, dont **163** propositions de loi déposées par les sénateurs (+ 4 %), ont été enregistrés par la direction de la Séance. La proportion de projets de loi déposés en premier lieu au Sénat a, par ailleurs, progressé, passant de 36 % en 2017-2018 à 44 % en 2018-2019, retrouvant ainsi le niveau atteint en 2015-2016 (43 %).

Le Sénat a examiné **86** textes (hors conventions internationales), soit **28** projets de loi et **58** propositions de loi, dont **40** d'origine sénatoriale contre 74 textes (hors conventions internationales) en 2017-2018, soit 32 projets de loi et 42 propositions de loi, dont 28 d'origine sénatoriale. **14** textes (contre 5 l'année dernière) ont été examinés selon la procédure de **législation en commission**.

➤ Les sénateurs ont déposé **5 059** amendements en commission, soit une augmentation sensible (+ 23 %), pour un taux d'adoption de **43,3 %** (contre 51,5 % en 2017-2018). Ils en ont déposé **10 175** en séance publique, soit une augmentation de même ampleur (+ 19 %), pour un taux d'adoption de **23,6 %** (contre 21,2 % en 2017-2018). La proportion d'amendements déclarés irrecevables a atteint un niveau record, avec **13,1 %** (contre 7 % l'année dernière), dont 6,5 % en application de l'article 40 de la Constitution et 3,8 % en application de l'article 45, alinéa 1, de la Constitution (« cavaliers »).

14 textes ont fait l'objet du dépôt d'au moins 80 amendements en séance publique, soit un nombre inférieur par rapport à l'année dernière (17 textes). 3 de ces textes ont donné lieu au dépôt de plus de 1 000 amendements : le projet de loi de finances pour 2019 (2 015 amendements déposés), le projet de loi d'orientation des mobilités et le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises.

Le rythme d'examen des amendements de séance, le « *braquet* » (nombre d'amendements examinés par heure), a augmenté nettement pour la deuxième année consécutive, pour atteindre le niveau record de **17,8** (contre 16,4 l'année dernière).

55 % des amendements du Sénat ont été repris par l'Assemblée nationale (contre 53 % en 2018-2019), cette proportion atteignant 67 % hors textes financiers (contre 69 %).



➤ Le Sénat a eu recours cette année – dernière année au cours de laquelle l’ensemble des scrutins publics ont eu lieu à l’aide de bulletin de votes – à **181** scrutins publics, un nombre en diminution de 22 % par rapport à l’année dernière et inférieur à la moyenne des quinze dernières années (237). **9** scrutins publics solennels ont été organisés en salle des Conférences conformément au chapitre XV *bis* de l’Instruction générale du Bureau.

➤ **50** textes ont été définitivement adoptés cette année par le Parlement, hors conventions internationales (contre 41 en 2017-2018).

Le dialogue bicaméral a permis que près **76 %** d’entre eux – **38** – soient votés dans les mêmes termes par les deux assemblées : **42 %** par le jeu de la navette parlementaire et **34 %** après un accord en commission mixte paritaire.

Pour autant, le Sénat s’est aussi opposé à certains projets de loi du Gouvernement, ce qui a conduit celui-ci à donner à **12** reprises le « *dernier mot* » à l’Assemblée nationale.

➤ **32** textes définitivement adoptés cette année l’ont été après engagement de la procédure accélérée, soit 64 % des textes définitivement adoptés (hors conventions internationales), une proportion en légère diminution. Les deuxièmes lectures restent peu nombreuses (7 en 2018-2019), tandis que le nombre de nouvelles lectures reste élevé (11). Le délai moyen d’adoption des textes s’est quant à lui allongé, pour la première fois depuis quatre ans, pour s’établir à **240 jours**, soit environ 8 mois, contre 177 jours en 2017-2018 et 196 en 2016-2017, cette augmentation s’expliquant par le délai d’adoption relativement long de trois projets de loi.

➤ Le Sénat a été à l’origine de **12** propositions de loi devenues des lois de la République (contre 2 l’année dernière), portant sur des sujets variés tels que la prévention des violences lors des manifestations, la reconnaissance des proches aidants, la création d’une Agence nationale de la cohésion des territoires ou encore l’adaptation de l’organisation des communes nouvelles.

➤ Le Sénat a pleinement exercé son activité de **contrôle** de l’activité du Gouvernement et d’évaluation des politiques publiques en séance – près de **154 heures** de séance publique (soit environ 18 % des heures de séance) – à travers les séances de questions, l’examen de 4 propositions de résolution en application de l’article 34-1 de la Constitution, mais aussi 42 débats organisés au cours de l’année parlementaire, dont 34 d’initiative sénatoriale.